

SEPTEMBRE 2008

14, rue Passet
69007 Lyon
T. 04 37 65 49 70
F. 04 37 65 49 75

ACTION COORDONNÉE DES INSTITUTIONS ET PLURIDISCIPLINARITÉ EN SANTÉ AU TRAVAIL

En quelques années, la pluridisciplinarité est devenue un principe en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels. Ceci, depuis l'accord des partenaires sociaux de 2000 aux textes définissant le statut et régissant l'habilitation des intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP), en passant par les projets de réforme de la médecine du travail. Mais ce terme est porteur d'enjeux multiples et recouvre un champ de significations large, ce qui n'en facilite pas la compréhension.

Le système français de prévention des risques professionnels est constitué par une multiplicité d'acteurs, qui ont chacun leur spécificité, l'enjeu étant de mieux articuler ces compétences dans l'action dirigée vers les entreprises. Cette recherche d'une meilleure articulation entre des organismes qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble jusqu'à présent peut prendre des formes variables.

Par exemple, Aravis, la Cram Rhône-Alpes et la DRTEFP ont signé une charte de partenariat pour la prévention des TMS. Cette charte s'est concrétisée par une formation-action collective pour un groupe d'entreprises d'abattage de volailles, confrontées à des problèmes de TMS. Cette action a été montée avec d'autres partenaires (Fédération des Industries Avicoles, Mutualité Sociale Agricole, Institut Supérieur d'Agronomie Rhône-Alpes). Des compétences en ergonomie et en organisation industrielle ont été réunies pour aborder la complexité des TMS, du point de vue de la santé et de l'efficacité. Mais la combinaison des deux ne va pas de soi.

Un autre exemple: Aravis, en lien avec la DRTEFP et la DRTT, a organisé trois journées d'échange pour des médecins du travail et inspecteurs du travail, sur le thème « troubles psychosociaux au travail: comment les comprendre? quelles collaborations construire? ». Ces journées ont permis de mettre en discussion, à partir de l'expérience de certains médecins et inspecteurs du travail, les manières d'aborder les situations de troubles psychosociaux, et de mettre en lumière que l'action conjointe du médecin et de l'agent de contrôle nécessite de clarifier le ou les objectifs de chacun, qui peuvent ne pas être communs.

En ce qui concerne les actions d'accompagnement-conseil des entreprises il faut s'interroger sur l'utilité des différentes approches, et sur la manière d'articuler ces compétences et ces disciplines en fonctions des contextes spécifiques à chaque entreprise. Cette question demande encore à être traitée. Aravis y contribuera, en associant notamment les consultants, partenaires naturels.

Agence Rhône-Alpes
pour la valorisation
de l'innovation sociale
et l'amélioration des
conditions de travail

Nicolas Fraix
Equipe « Organisation Santé » d'Aravis